

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 7 Septembre 2022 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Michel GENIN, Matthias DAGON, Patrick DUMOND, Serge DUBSAY

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER

Secrétaire de séance : Anouk LABORIE

DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des nouvelles dispositions applicables au règlement d'attribution des aides financières du Conseil Départemental.

A compter de cette année le « dispositif de solidarité départementale » est applicable aux 300 communes rurales du département.

Pour faire suite aux projets de renouvellement du mobilier de la cantine et d'achats de mobilier urbains pour des aménagements extérieurs, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif.

Les devis estimatifs s'élèvent à :

- 6 982,08 € HT pour les tables et chaises de la cantine (Devis Ecotel / Cadrage Débord)
 - 3 886,20 € HT pour les range-vélos et le mobilier pour le kiosque (Devis Adequat)
- Soit un total HT de 10 868,28 €

Un dossier va être déposé auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant HT des acquisitions dans la limite de 10 000 € HT.

PROGRAMME DE RECONQUÊTE CENTRE BOURG

Suite aux réunions entre le bureau d'étude, le Conseil Départemental et les membres de la commission communale, les projets d'aménagement commencent à se dessiner. Ils s'orientent sur le secteur Mairie / salle polyvalente ainsi que sur la parcelle située vers la Place Goutaudier (derrière la fresque). Des réunions sont prévues avec la Sté Evoléa (bailleur social) et avec les techniciens du SDE03 (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier) afin que ces partenaires puissent donner des conseils techniques sur les projets de la commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE – FONDS DE
CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES -
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL

La communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire soutient les projets d'investissements des communes par l'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période 2021-2023.

La somme attribuée à la commune de Boucé s'élève à 19 653 € (montant forfaitaire pour les 3 ans).

Par délibérations en date du 9 février 2022 (délibérations 3-2022, 4-2022 et 5-2022), le conseil municipal a décidé d'engager des travaux pour un montant estimé à 100 871,91 € HT afin d'aménager l'ancien garage situé « route de Montaigu » en atelier technique municipal et il a été décidé de solliciter des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat (DETR) et du Conseil Régional pour réaliser ces travaux.

Or, suite à la modification du règlement d'attribution des subventions par le Conseil Régional, il est préférable de ne pas donner suite à la demande en cours et de déposer une demande pour d'autres projets de travaux.

Au vu des ces éléments, le Maire propose, pour les travaux d'aménagement de l'atelier municipal, de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes pour un montant de 15 131,00 €, en remplacement de la subvention du Conseil Régional.

Le conseil municipal donne son accord pour déposer cette demande auprès de la communauté de communes.

DELIBERATION INSTITUANT DES EXONERATIONS PARTIELLES OU TOTALES EN MATIERE DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES COMMERCE DE PROXIMITE OU ARTISANS

La Mairie a été informée par la Préfecture des conditions selon lesquelles les communes peuvent être classées en « zone de revitalisation des commerces en milieu rural » (ZORCOMIR) et peuvent ainsi délibérer pour instituer des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des commerçants ou artisans de la commune.

La commune de Boucé correspondant aux critères, des renseignements complémentaires vont être demandés à la Préfecture.

Le Maire propose, si les informations recueillies sont satisfaisantes, une exonération à hauteur de 50 % de la TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties). Ces exonérations sont compensées par le budget de l'Etat à hauteur de 33% et sont applicables jusqu'au 31 décembre 2023, date d'expiration du dispositif prévue.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Régularisation parcellaire – achat d'un fossé « Les Ébouchés » : Suite à une division parcellaire établie en 2008, un fossé a été créé. Cette parcelle cadastrée section ZX n° 65 d'une superficie de 383 m² devait être attribuée à la commune de Boucé. Un procès-verbal de délimitation avait été vérifié et numéroté par le Centre des impôts Fonciers de Cusset le 7 Mars 2008 mais aucun acte n'a été enregistré auprès des hypothèques de Cusset.

Afin de régulariser les données cadastrales, un acte administratif va être rédigé.

Rentrée scolaire 2022-2023 : 11 enfants ont fait leur rentrée en Petite section de maternelle à Boucé. 40 élèves sont scolarisés à Boucé :

- 11 en petite section
- 7 en moyenne section
- 11 en grande section
- 11 en CP

Un agent communal a été recruté en contrat à durée déterminée pour assurer les missions d'aide à la cantine et ménage à l'école et dans les autres bâtiments communaux.

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – assurance complémentaire communautaire: la complémentaire d'assurance santé « MUTUALE » propose des contrats spécifiques pour les habitants du territoire de la communauté de communes.

Pour permettre aux personnes intéressées de se renseigner et de comparer les prix et les garanties proposées, des permanences sont organisées dans toutes les communes.

Permanences à Boucé : Jeudi 22 Septembre, jeudi 20 octobre et jeudi 17 novembre de 9h30 à 12h00 à la salle des associations.

Commission CCAS : une réunion est organisée le Mardi 20 Septembre à 18h30 afin de préparer le repas de fin d'année et la distribution des colis.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 21 Novembre 2022 à 19h30